



DELIBERATION N°039_2025

Envoyé en préfecture le 28/11/2025

Reçu en préfecture le 28/11/2025

Publié le 28/11/2025

ID : 060-216003830-20251121-DELIB039_2025-DE



DEPARTEMENT
DE L'OISE
ARRONDISSEMENT
DE
BEAUVAIS
CANTON
DE
GRANDVILLIERS

Mairie de Marseille en Beauvaisis

EXTRAIT DU REGISTRE des DELIBERATIONS de la COMMUNE

Date de convocation :
14/11/2025

Date de l'affichage :
14/11/2025

En exercice : 12
Présent(s) : 9
Absent(s) : 3
Pouvoir(s) : 1

L'an Deux Mil Vingt Cinq, le vingt et un du mois de novembre

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la salle de réunion, sous la présidence de Madame Isabelle DUBUT, Maire.

Présents : Mesdames Isabelle DUBUT, Cynthia COTELLE, Aurélie LÉVÊQUE, Françoise LEMARCHAND et Messieurs René THIEBAUT, Francis DELABY, Gérald LAQUERRIERE, Jean-Yves DECOCK, et Antonio PREVOST.

Absent : Mesdames Martine LANGLOIS, Servane CARON et Monsieur Thibaut HULLAERT.

Pouvoir : Madame Servane CARON donne pouvoir à Madame Isabelle DUBUT.

Secrétaire de Séance : Monsieur Antonio PREVOST

Objet :

**Renouvellement de la
convention triennale avec la
SPA d'Essuilet et de l'Oise**

- COMMUNE -

Madame le Maire propose au conseil municipal le renouvellement triennal pour les années 2026, 2027 et 2028 de la convention de fourrière animale avec la SPA d'Essuilet et de l'Oise.

Après la présentation de cette convention, Madame le Maire propose 2 options :

- Option A :** Gestion de la Fourrière **sans déplacement** de la SPA au tarif de **1,00 €** par habitant soit la somme de **1440 €** " pour 2026.
- Option B :** Gestion de la Fourrière **avec déplacement** de la SPA à la Mairie ou au Local Communal au tarif de **1,40 €** par habitant soit la somme de **2016 €** pour 2026.

Après avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le renouvellement de la convention avec la SPA d'Essuilet de l'Oise pour 3 ans et choisit l'option A (sans déplacement).

POUR :	10	CONTRE :	0	ABSTENTION :	0
---------------	-----------	-----------------	----------	---------------------	----------

Délibéré à MARSEILLE EN BEAUVAISIS, Le 21/11/2025

La secrétaire de séance,

Antonio PREVOST

Le Maire

Isabelle DUBUT

